

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Braquage et tentative de viol à Fougamou

## La bande à H s'en tire une fois de plus à bon compte

SCOM

Libreville/Gabon

**Le cerveau présumé de ce groupuscule de délinquants a réussi à prendre la fuite après son dernier forfait. L'unique membre interpellé a été déféré devant le parquet de Mouila. Après audition, il a bénéficié d'une liberté provisoire conditionnée par le remboursement des 200 000 francs subtilisés à la dernière victime.**

LES gendarmes de la brigade territoriale de Fougamou, chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi, ont procédé, il y a quelques jours, à l'interpellation d'un délinquant nommé T.S.M., suspecté de braquage et de tentative de



Photo : E. N.

Fougamou et ses environs, qu'écume le gang.

viol, en compagnie d'un certain H.G., le chef présumé d'une bande de voyous réputés dans cette localité de la province de la Ngounié. Ce dernier serait actuellement en fuite. D'après une source proche du dossier, les faits auraient eu lieu dans la nuit du vendredi 26 au samedi 27 avril dernier, vers mi-

nuit, au quartier Dakar, dans la commune de Fougamou. En rentrant chez elle ce soir-là, M.L.V., une jeune fille d'une vingtaine d'années, se retrouve nez-à-nez avec T.S.M. et H.G. La demoiselle ne mettra pas du temps à comprendre la raison de la présence des deux noctambules à son domicile, puisqu'ils vont

très rapidement tenter d'abuser d'elle. Malheureusement pour eux, au moment où ils s'apprêtent à passer à l'acte, les deux filous sont éblouis par les phares d'un véhicule de passage. Ils réussissent tout de même à délester leur victime d'une somme d'environ 200 000 francs. Avant de prendre la

poudre d'escampette. Quelque temps après, M.L.V. raconte sa mésaventure aux gendarmes de la brigade territoriale de la localité. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) mettent aussitôt en branle une souricière, en vue de neutraliser les deux suspects. T.S.M. est le seul à tomber dans les filets des pandores, tandis que son acolyte et chef supposé de gang parvient à prendre la large.

Le mis en cause neutralisé a été mis à la disposition du parquet de Mouila, le vendredi 3 mai dernier. Mais à la grande surprise, il a bénéficié d'une liberté provisoire qui, d'après une source proche de la direction des investigations, serait conditionnée par le remboursement de la somme dérobée lors du braquage.

## Accident de la circulation au PK 12

## Chute des grumes sur deux taxis-bus

E.N.-A.

Libreville

**On ne déplore aucune perte en vie humaine, ni de blessés. Cependant, les dégâts matériels sont importants pour les deux véhicules de transport urbain accidentés.**

S'ÉTANT délesté accidentellement de deux des grumes qu'il transportait, un poids lourd a provoqué une véritable panique, hier en début d'après-midi, au rond-point du PK 12, sur la nationale 1. Selon les témoins, le camion-grumier chargé de billes roulait dans le sens Ntoum-Libreville lorsque, au niveau de cette grande intersection, survient une avarie mécanique dans la partie reliant la cabine du chargement. Ce dysfonc-



Photo : Antoine Essone Ndong

Les deux taxis-bus en stationnement à cet endroit ont subi des dégâts matériels importants.

tionnement mécanique a occasionné la rupture des sangles qui amarrent les grumes, entraînant ainsi la chute de deux billes sur deux taxis-bus en stationnement au point d'embarquement. Et ce fut la grande peur-panique parmi les commerçants et autres usagers, souvent nombreux à cet endroit. Les deux véhicules de

transport en commun ont été sérieusement endommagés, puisque ayant perdu pare-brise, phares, etc. Si l'on ne déplore pas de perte en vie humaine ou de blessés à cette occasion, c'est tout simplement parce qu'il n'y avait pas encore d'occupants à bord des deux taxis-bus dont ce n'était pas encore le tour du chargement. Cet acci-



Photo : Antoine Essone Ndong

Les grumes ont littéralement fait exploser les vitres de celui-ci.

dent qui est survenu sur un axe à grande circulation a provoqué un embouteillage monstre qui s'étendait jusqu'au PK 15. Il a fallu toute l'habileté et l'entregent des fonctionnaires de police présents sur les lieux, pour assurer un écoulement du trafic qui ne semblait pas évident. Au regard de l'ampleur du drame, un engin lourd a du

être réquisitionné pour dégager de la voie les deux grumes, qu'il a soulevées et remises sur un autre camion-grumier arrivé quelque temps après. Quant au mastodonte accidenté, il a réussi à poursuivre sa route, sans doute pour un garage. En même temps que les deux taxis-bus étaient conduits hors du lieu de l'accident.

## Lutte contre les stupéfiants

## Du chanvre indien dissimulé dans deux paquets de cornflakes !

AEE

Libreville/Gabon

UN jeune compatriote âgé de 27 ans, Jean-Paul Menguele, a été récemment interpellé au poste de contrôle de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) de Meyang, à Ntoum, avec deux paquets de cornflakes dans lesquels étaient dissimulés du chanvre indien. L'intéressé, qui réside à Kango, a été appréhendé à bord d'un bus de transport en commun en provenance de Libreville, lors d'un

contrôle de police de routine. En effet, en procédant à la fouille des passagers, les limiers de l'Oclad trouvent l'attitude de Menguele suspecte. Et pour cause ! Ce dernier, assis à l'arrière du bus, reste étrangement accroché à ses deux cartons. Il a du mal à s'en séparer, même lorsque les agents lui demandent de descendre du véhicule. La manière dont les deux bagages sont scotchés attire également l'attention des fonctionnaires de police, qui décident de les saisir et de les ouvrir. En



Photo : Abel Eyeghe

Jean-Paul Menguele, avec un paquet de cornflakes contenant du chanvre indien.

découvrant le contenu de ces colis (des bottes de

chanvre indien), les agents finissent par comprendre pourquoi leur porteur mettait tant de soin à veiller sur eux. Lors de son audition, Jean-Paul Menguele a avoué être le propriétaire de cette marchandise prohibée. Puis, il a dit s'être procuré la fameuse substance à l'Université Omar Bongo (UOB), notamment au lieu-dit "Bunker" où, expliquera-t-il, des étudiants se livrent à la consommation et à la vente de ce produit prohibé. « Je suis parti de Kango très tôt ce matin, pour venir me

ravitainer au Bunker, avant de retourner. Je vends le chanvre indien à mon lieu de travail et dans les plantations. Au vu des risques que je prends pour m'en procurer, je vends le bonbon de cannabis à 1000 francs, au lieu de 500 francs comme le font les concurrents », explique-t-il aux enquêteurs. La valeur marchande du produit saisi sur Jean-Paul Menguele a été estimée à 210.000 francs, selon les enquêteurs. Le mis en cause sera présenté devant le parquet la semaine prochaine.

## Faits d'ailleurs

**Une ex-miss meurt percutée par un tracteur**  
Le drame s'est produit le 26 avril dernier en France dans la Loire. Morgane Rolland se promenait à vélo sur une route lorsqu'elle a été percutée par un tracteur. La jeune femme, âgée de 22 ans, a été transportée à l'hôpital Nord de Saint-Étienne où elle a succombé à ses blessures. Morgane Rolland avait été élue Miss Pays Stéphanois et deuxième dauphine de Miss Loire en 2017. Cette étudiante était sapeur-pompier volontaire et voulait devenir professeure d'EPS. « Quand le destin vole la vie d'une jeune femme de 22 ans, nous ne pouvons qu'être bouleversés par ce drame », a écrit Sylvie Tellier, la présidente du comité Miss France.

## Il bat à mort son fils après avoir appris qu'il n'est pas le vrai père

L'horreur s'est produite le 12 avril à Memphis (Etats-Unis). Un père de famille, âgé de 33 ans, a appris qu'il n'était pas le père biologique de son fils, âgé de 4 mois. Fou de rage, le trentenaire a violemment frappé le garçonnet. Lorsque Mercy Lizondro-Chacon, la mère de l'enfant, en rentrant au domicile, a découvert son bébé inanimé. Elle l'a alors emmené aux urgences où les médecins n'ont pu que constater son décès. L'autopsie a révélé que Alexander Lizondro-Chacon avait succombé à un traumatisme crânien et qu'il avait des fractures aux côtes. Jose Avila-Agurcia, déjà très défavorablement connu des services de police, a été interpellé et placé en détention provisoire.

## Dérangée par son fils lors d'un rapport sexuel, elle l'étrangle à mort

Le drame s'est produit le 17 avril dernier à Piedimonte San Germano (Italie). Donatella Di Bona, 28 ans, faisait l'amour avec son compagnon Nicola Feroletto, 48 ans, lorsqu'ils ont été perturbés par leur fils Gabriel, âgé de 2 ans, qui pleurait. Folle de rage, la jeune femme a étranglé à mort le garçonnet. Puis les parents ont tenté de faire croire à un accident. Mais, des incohérences dans le récit du couple ont poussé les enquêteurs à le placer en garde à vue. La maman a finalement avoué avoir tué son fils mais a blâmé son compagnon. « Il n'a rien fait, parce qu'il s'en moquait. D'accord, j'ai tué l'enfant. Mais, il n'est pas intervenu. ».

Rassemblés par JNE